

NOUVERGIES



Pré-Diagnostic environnemental

Projet de centrale photovoltaïque au sol
< 1 MWc
Sur la commune Geruge
(39570)

Version	Réalisée par	Relue par	Publiée le
A	Laure DESNOUES	Léonie TAINURIER	02/01/24

Table des matières

CONTEXTE	4
I. PRESENTATION ET LOCALISATION DU PROJET	5
II. METHODOLOGIE	7
III. SYNTHESE DU RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE	9
a. Contexte socio-économique	9
b. Cadre et qualité de vie	10
c. Contexte environnemental	15
IV. ANALYSE DU SITE	20
a. Caractéristique du milieu	20
i. Physico-environnementaux	20
ii. Habitats et diversité biologique.....	22
b. Enjeux du site	22
V. COMPTE-RENDU DE LA VISITE DU SITE	26
a. Habitats et description de l'aire d'étude	26
b. Observations faunistiques et floristiques	27
c. Mesure ERC(A) à mettre en place	27
RESUME	30

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation à l'échelle nationale et locale du projet. Source : FranceGéo	5
Figure 2 : Zone d'implantation potentielle du projet sur la parcelle sélectionnée	5
Figure 3 : Délimitation des différentes aires d'études autour de l'emprise du projet.....	6
Figure 4 : : Délimitation de l'emprise du projet par la route D117 dite « Route Saint-Julien ».....	9
Figure 5 : Information sur la qualité de l'air autour de la zone d'implantation potentielle du projet ..	10
Figure 6 : Données concernant la qualité de l'eau autour de la zone d'implantation potentielle du projet	11
Figure 7 : Information sur la qualité du sol autour de la zone d'implantation potentielle du projet....	12
Figure 8 : Cartographie de la pollution sonore autour de la zone d'implantation potentielle du projet	13
Figure 9 : Cartographie de la pollution lumineuse autour de la zone d'implantation potentielle du projet	14
Figure 10 : Cartographie de la couche arrêté biotope sur les aires d'études et sur l'emprise du projet	15
Figure 11 : Cartographie de la couche réserve naturelle nationale sur les aires d'études et sur l'emprise du projet	16
Figure 12 : Cartographie de la couche terrains des conservatoires d'Espace Naturel sur les aires d'études et sur l'emprise du projet	17
Figure 13 : Cartographie de la couche Natura 2000 sur les aires d'études et sur l'emprise du projet..	18
Figure 14 : Cartographie de la couche ZNIEFF sur les aires d'études et sur l'emprise du projet.....	19
Figure 15 : Cartographie de la topologie sur l'emprise du projet.....	21
Figure 16 : Cartographie de l'hydrographie sur l'emprise du projet et ses alentours	22
Figure 17 : Cartographie de TVB autour l'emprise du projet.....	23
Figure 18 : Illustration des mouvements de terrain autour l'emprise du proje	23
Figure 19 ; Illustration des risques sismiques autour l'emprise du projet.....	24
Figure 20 : Illustration des risques d'inondations autour l'emprise du projet	24
Figure 21 : Photo prises lors de la visite terrain du site d'implantation potentielle	26
Figure 22 : Vue aérienne des alentours du site d'implantation potentielle	26

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Bases de données consultées	7
Tableau 2 : Synthèse des données du cadre et qualité de vie aux alentours de la zone potentielle d'implantation	14
Tableau 3 : Synthèse des éléments du contexte environnemental.....	20
Tableau 4 : Synthèse de enjeux du site.....	24

CONTEXTE

La société NOUVERGIES a participé à l'élaboration d'un pré-diagnostic écologique préalable aux travaux de réalisation d'un projet photovoltaïque au sol.

Les travaux visent à réaliser un parc photovoltaïque avec un potentiel de production cible **inférieur à 1 MWc** sur la commune Geruge.

Le présent document correspond dans un premier temps à faire un état des lieux du site potentiel sur lequel la société Nouvergies souhaite implanter un parc photovoltaïque.

La seconde partie représente le compte-rendu de la visite terrain réalisé le 22 Novembre 2023 par Léonie TAINTURIER par Laure DESNOUES.

I. PRESENTATION ET LOCALISATION DU PROJET

Le projet se situe dans la région Bourgogne-Franche-Comté, au sein du département Jura plus précisément dans la commune de Geruge (39570).



Figure 1 : Localisation à l'échelle nationale et locale du projet. Source : FranceGéo

La parcelle retenue pour ce projet est n° 0202, d'une superficie de 1,13 ha.

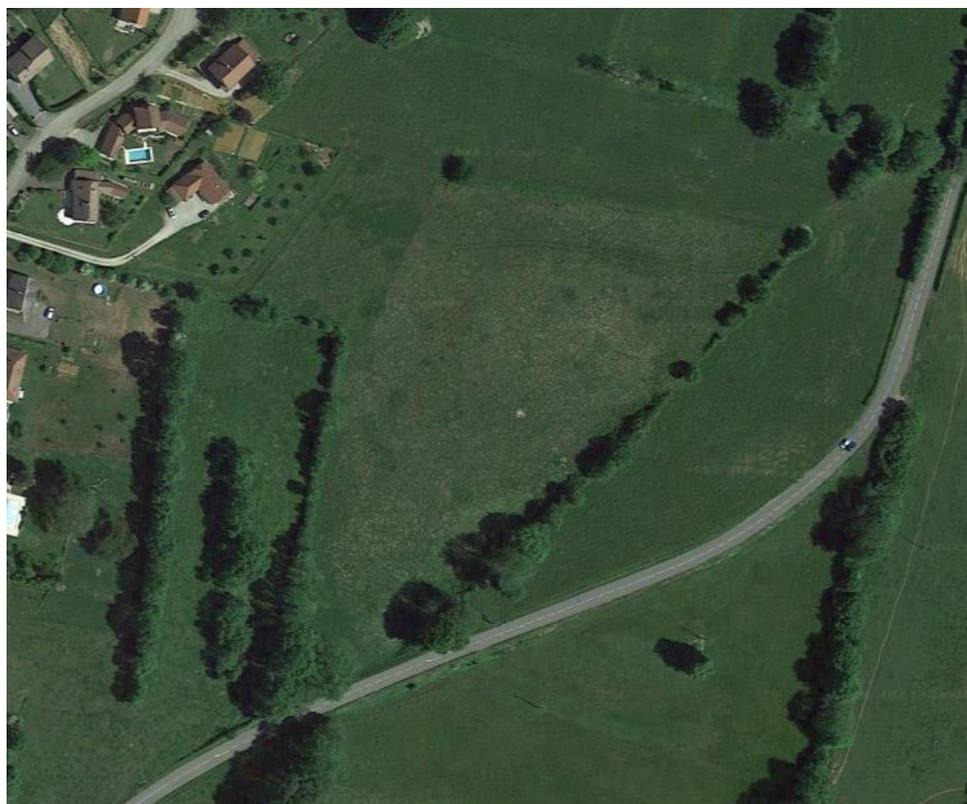


Figure 2 : Zone d'implantation potentielle du projet sur la parcelle sélectionnée

Pour la réalisation de ce diagnostic, plusieurs périmètres d'étude ont été définis :

- Aire d'étude immédiate (AEI) ce qui correspond à un rayon de 2 km autour de l'emprise du projet pour mieux appréhender les enjeux du projet proposé.
- Aire d'étude rapprochée (AER) ce qui correspond à un rayon de 5 km autour de l'emprise du projet pour s'assurer de la faisabilité potentielle du projet.
- Aire d'étude éloignée (AEE) ce qui correspond à un rayon de 10 Km autour de l'emprise du site pour mieux comprendre l'environnement du site.

Ces échelles sont également utilisées pour la prise en compte de l'analyse bibliographique de toutes les mesures, réglementations, paramètres et enjeux environnementaux cités ci-dessous.

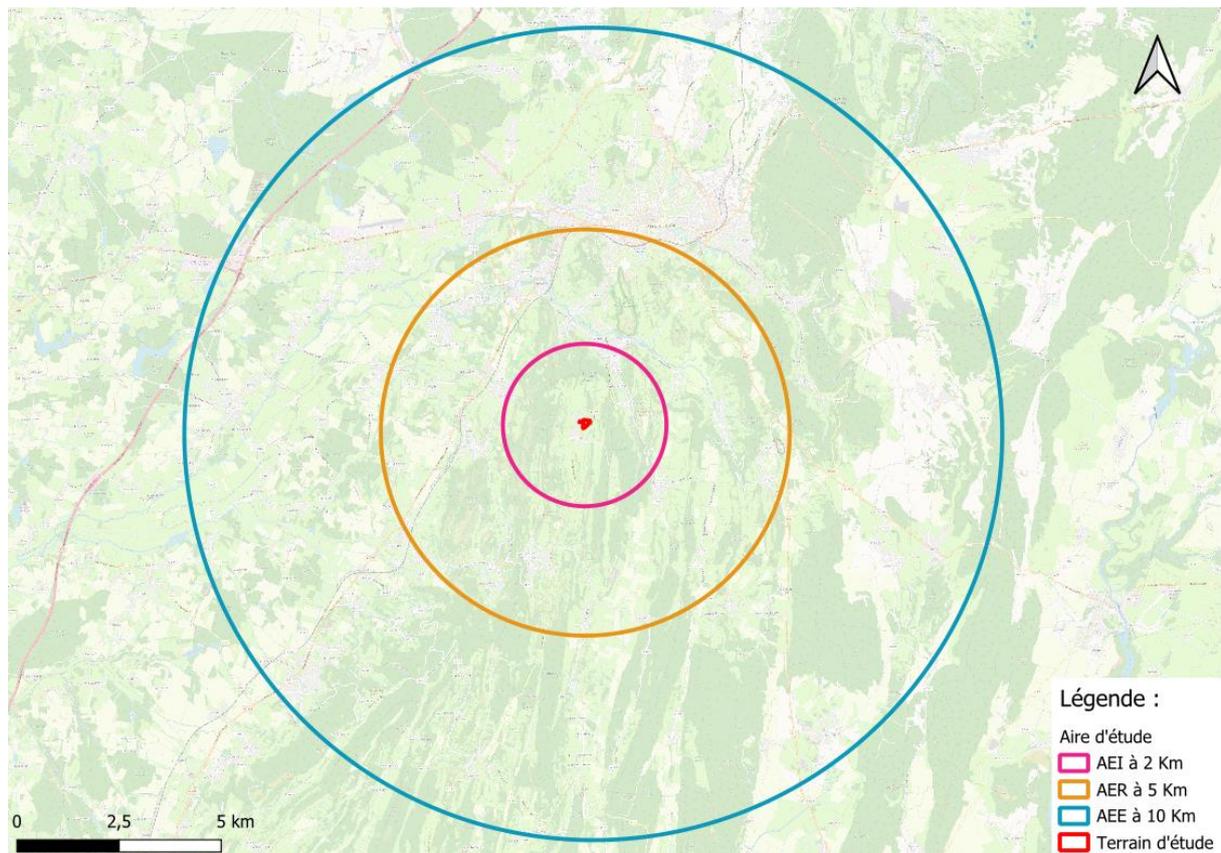


Figure 3 : Délimitation des différentes aires d'études autour de l'emprise du projet

II. METHODOLOGIE

Un recueil des données est réalisé à partir de plusieurs bases de données :

Tableau 1 : Bases de données consultées

Contexte	Type de données consultées	Site internet	Date de consultation	Lien internet
Contexte socio-économique	Type de milieu déterminé	Géoportail-Urbanisme	28/11/2023	https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/
	Recensement de la population	INSEE	28/11/2023	https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/6676182?geo=COM-69267&debut=0
	Transport à proximité de la zone	Géoportail	28/11/2023	https://www.geoportail.gouv.fr/
	Activité touristique et loisir			
Cadre et qualité de vie	Qualité de l'air	ATMO France	28/11/2023	https://www.atmo-france.org/
	Qualité de l'eau	Ministère de la Santé et de la prévention	28/11/2023	https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau
	Qualité du sol	Géoportail	28/11/2023	https://www.geoportail.gouv.fr/carte
	Pollution sonore	Noise-Planet	28/11/2023	https://noise-planet.org/map_noisecapture/index.html#3/30.30/9.84
	Pollution lumineuse	lightpollution	28/11/2023	https://www.lightpollutionmap.info/#zoom=5.39&lat=46.4348&lon=3.8183&state=eyJiYXNlbnRwFwIjoITGF5ZlJCaW5nUm9hZCism92ZXJsYXkiOiI2aWlyc18yMDIyIiwib3ZlcmxheW9wYWNpdHkiOiJYwLCJmZWFOdXJlc29wYWVpdHkiOiJ1fQ==
Caractéristiques du milieu	Géologie	Corine Land Cover (2018) sur Géoportail	28/11/2023	https://www.geoportail.gouv.fr/carte
	Pédologie	la carte des sols sur Géoportail	28/11/2023	https://www.geoportail.gouv.fr/carte
	Topographie	Géoportail avec la carte des pentes pour l'agricultures (BCAE) et la carte du relief	28/11/2023	https://www.geoportail.gouv.fr/carte
	Hydrologie	Géoportail avec les cours d'eau BCAE 2023 et le réseau hydrographique	28/11/2023	
	Hydrologie	Eau de France	28/11/2023	https://bdliisa.eaufrance.fr/carte

	Climat	Météo France	28/11/2023	http://pluiesextremes.meteo.fr/france-metropole/Un-peu-de-geographie.html
<i>Enjeux du site</i>	Trame verte et bleue	l'INPN	28/11/2023	https://inpn.mnhn.fr/programme/trame-verte-et-bleue/carte-nationale
	Statut de protection	Géoportail dans la rubrique «Espaces Protégés»	28/11/2023	https://www.geoportail.gouv.fr/
	Espèces à enjeu	l'INPN	28/11/2023	https://inpn.mnhn.fr/accueil/index
	Mouvement de terrain	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires	28/11/2023	https://errial.georisques.gouv.fr/#/
	Risque sismique	Géorisque	28/11/2023	https://www.georisques.gouv.fr/risques/mouvements-de-terrain/carte#/com/69267
	Inondation et crue	Vigicrues	28/11/2023	https://www.vigicrues.gouv.fr/
	Foudre	Keraunos météorage	28/11/2023	https://www.keraunos.org/temps-reel/impacts-de-foudre/orages-en-direct-france-foudre-eclairs-temps-reel-activite-electrique-suivi https://www.meteorage.com/fr
	Aléas Naturels	FM Global	28/11/2023	https://www.fmglobal.fr/research-and-resources/nathaz-toolkit/flood-map
	Valeur patrimoniale, architectural et historique	le Ministère de la Culture	28/11/2023	http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/
	Valeur juridique et institutionnel	Scot (schéma de cohérence territorial) SCOT DU PAYS LEDONIEN	28/11/2023	https://pays-ledonien.fr/index.php/scot-approuve

III. SYNTHÈSE DU RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE

a. Contexte socio-économique

Par le passé, le site était utilisé comme prairie, il a été peu à peu délaissé et actuellement, ce site n'a plus de vocation. En effet, le mode de gestion sur le site d'implantation est une coupe annuelle non.

Cette parcelle est classée en ZnC (zone non constructible) selon le site Géoportail-Urbanisme.

La population recensée dans la commune s'élevait à 181 habitants en 2020.

Cette parcelle est desservie par la route D117 dite « Route Saint-Julien » selon Google Earth.



Figure 4 : : Délimitation de l'emprise du projet par la route D117 dite « Route Saint-Julien »

L'activité touristique et de loisirs à proximité du site, est la suivante :

- Zone de « Représentation des zones soumises à interdictions ou à restrictions pour l'usage, dans la catégorie Ouverte, ou par des associations d'aéromodélisme (en dehors des sites d'aéromodélisme publiés), d'aéronefs sans équipage à bord (drones ou aéromodèles), sur le territoire métropolitain.»

Aucun élément lié au patrimoine culturel et architectural n'est présent dans les 500 mètres proche de la zone d'étude. Le patrimoine architectural le plus proche se trouve à plus de 2 Km.

b. Cadre et qualité de vie

Pour mieux appréhender le cadre et la qualité de vie, une cartographie de chaque thématique présentée au paragraphe précédent est proposée.

Qualité de l'air

Concernant la qualité de l'air, celle-ci est classée comme « moyen ».

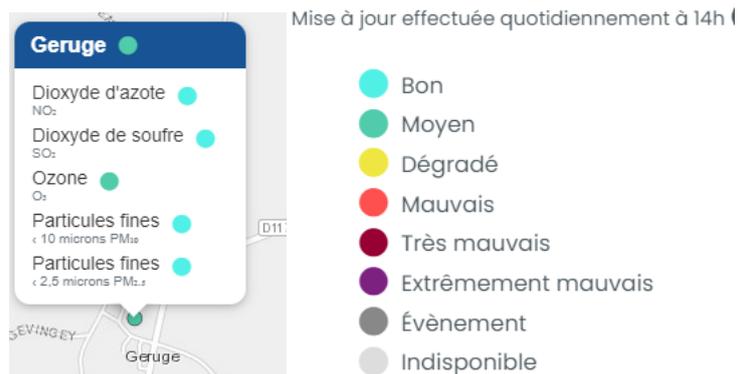


Figure 5 : Information sur la qualité de l'air autour de la zone d'implantation potentielle du projet

Qualité de l'eau

La qualité de l'eau analysée est indiquée comme « Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité et non conforme aux références de qualité. Référence de qualité non satisfaisante pour les paramètres suivants : Coliformes. »

i Informations générales	
Date du prélèvement	14/11/2023 10h45
Commune de prélèvement	ALIEZE
Installation	SIE HEUTE LA ROCHE - SECTEUR ST. MAUR
Service public de distribution	ADD.DU SIAEP DE L'HEUTE LA ROCHE
Responsable de distribution	LYONNAISE DES EAUX AG. SAONE JURA
Maître d'ouvrage	SIAEP DE L'HEUTE LA ROCHE

📄 Conformité	
Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité et non conforme aux références de qualité. Référence de qualité non satisfaisante pour les paramètres suivants : Coliformes.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des références de qualité	non

📄 Résultats d'analyses			
Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	70 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	21 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Température de l'eau *	12,7 °C	≥ et ≤ °C	≥ et ≤ 25 °C
Couleur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Aspect (qualitatif)	Aspect normal		
Odeur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Turbidité néphélométrique NFU	<0.20 NFU		≤ 2 NFU
Chlore libre *	0,06 mg(Cl ₂)/L		
Chlore total *	0,10 mg(Cl ₂)/L		
pH *	8,1 unité pH		≥6,5 et ≤ 9 unité pH
Conductivité à 25°C	448 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Ammonium (en NH ₄)	<0,01 mg/L	≥ et ≤ mg/L	≥ et ≤ 0,1 mg/L

* Analyse réalisée sur le terrain

Figure 6 : Données concernant la qualité de l'eau autour de la zone d'implantation potentielle du projet

Qualité du sol

Aucune donnée relative à la qualité du sol n'est disponible, comme l'illustre la figure suivante.

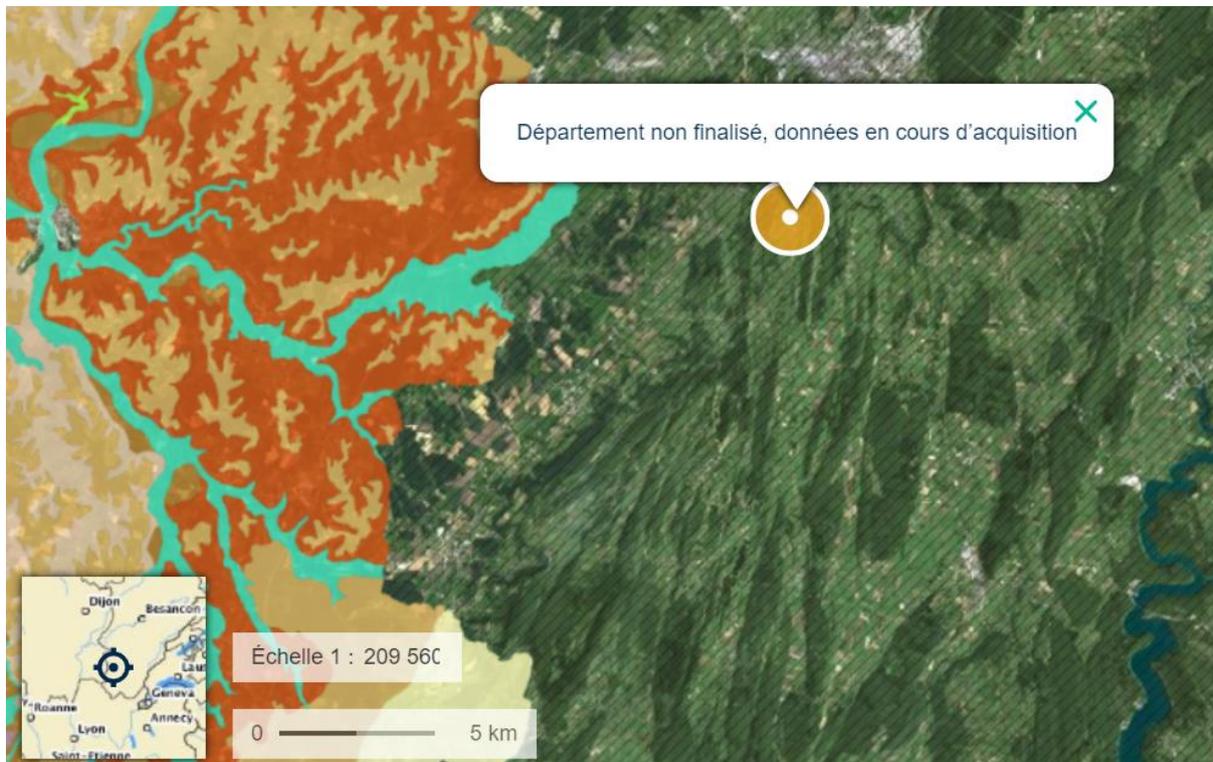


Figure 7 : Information sur la qualité du sol autour de la zone d'implantation potentielle du projet

Qualités sonores

Pareillement, pour la pollution sonore aucune donnée n'est disponible, contrairement aux communes voisines, comme celle de Lons le Saunier où l'on ressent 28 types de pollutions sonores.

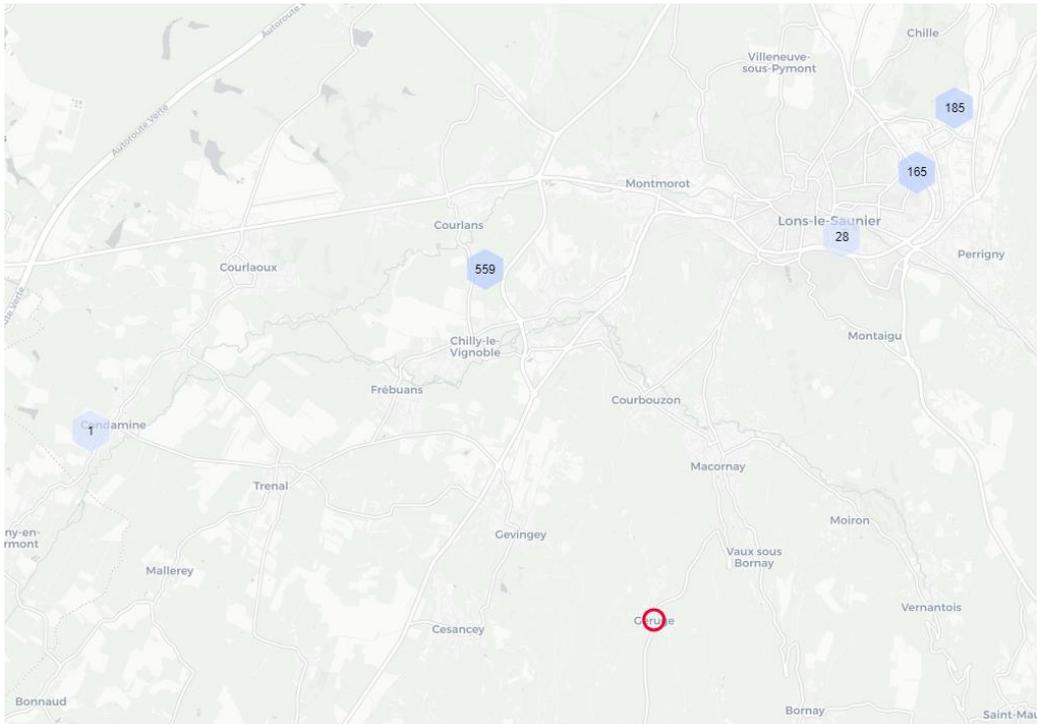
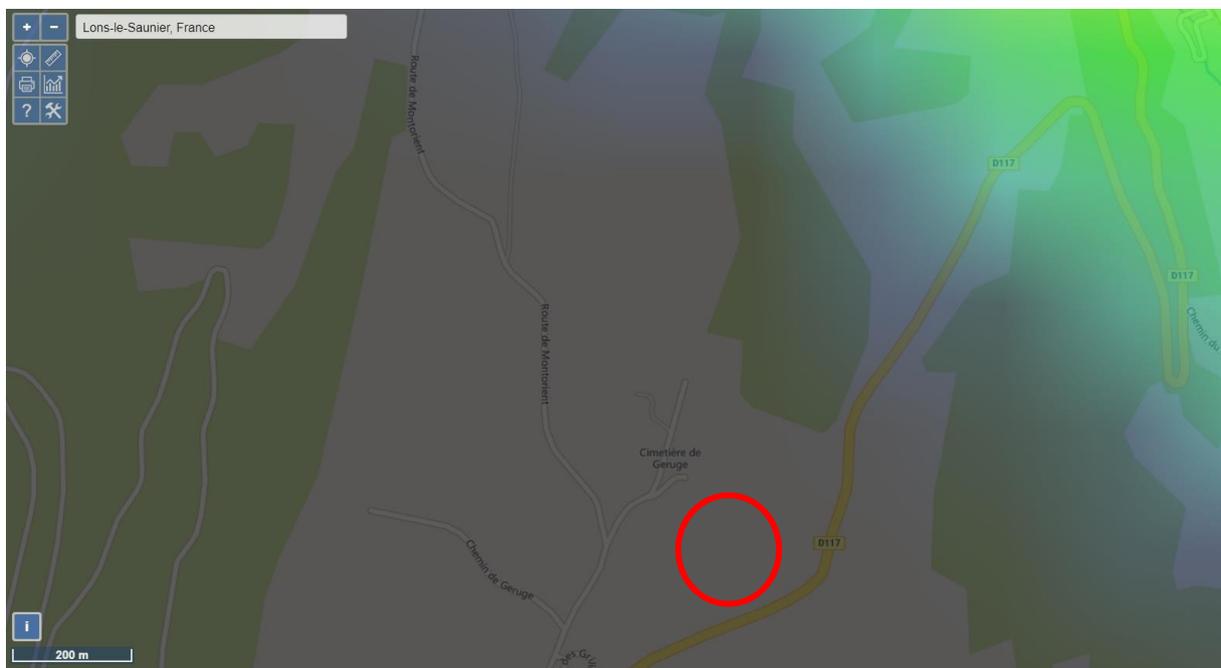


Figure 8 : Cartographie de la pollution sonore autour de la zone d'implantation potentielle du projet

Pollution lumineuse

La pollution lumineuse est « faible » sur la zone potentielle du site.



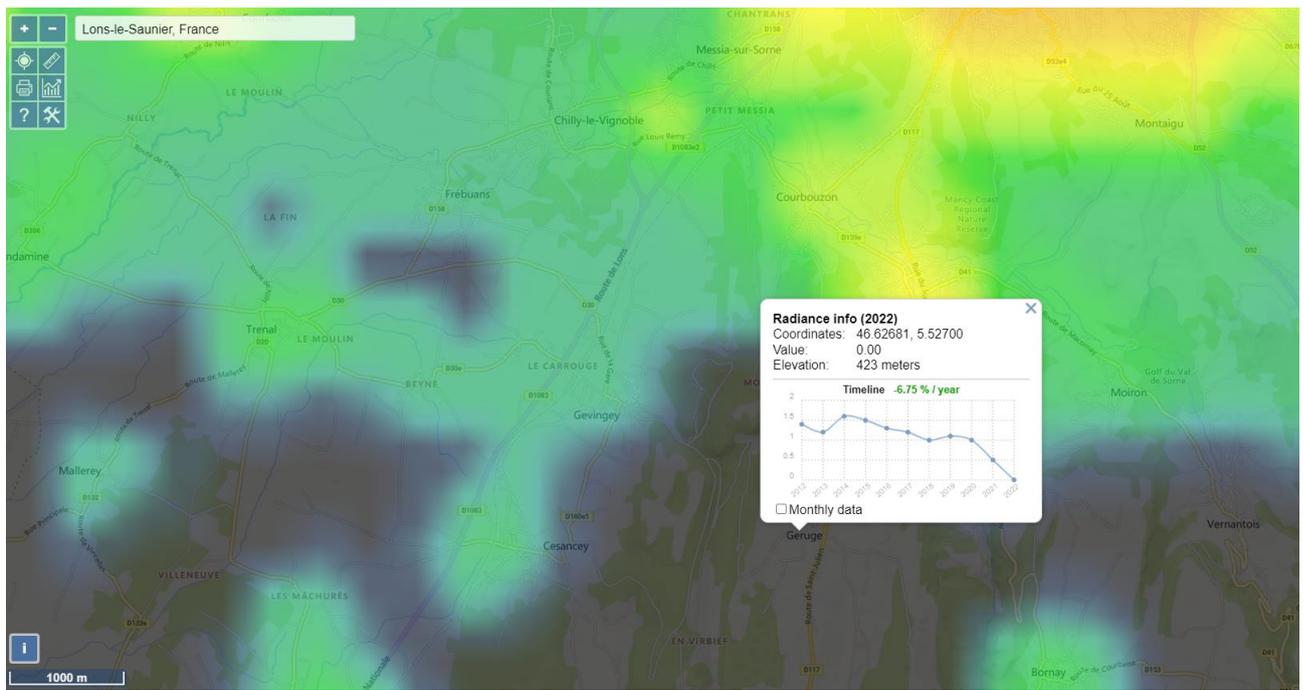


Figure 9 : Cartographie de la pollution lumineuse autour de la zone d’implantation potentielle du projet

Synthèse

En synthèse, la zone d’implantation potentielle est évaluée de la façon suivante :

Tableau 2 : Synthèse des données du cadre et qualité de vie aux alentours de la zone potentielle d’implantation

Thématique	Source	Evaluation
Qualité de l’air	ATMO France	Moyen
Qualité de l’eau	Ministère de la Santé et de la Prévention	Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité et non conforme aux références de qualité. Référence de qualité non satisfaisante pour les paramètres suivants : Coliformes.
Qualité du sol	Géoportail	Non déterminé
Pollution sonore	Noise-Planet	Aucune donnée
Pollution Lumineuse	lightpollution	Faible

c. Contexte environnemental

Les zonages environnementaux présents sur le site sont présentés dans les paragraphes suivants.

Zonage arrêté de protection de biotope

Le zonage arrêté de protection de biotope. Dans l'aire d'étude immédiate, on retrouve une seule zone, en marron dans l'illustration : fr3800859 - corniches calcaires du département du jura. Dans l'air d'étude éloignée, le zonage fr3800859 - corniches calcaires du département du jura est présent.

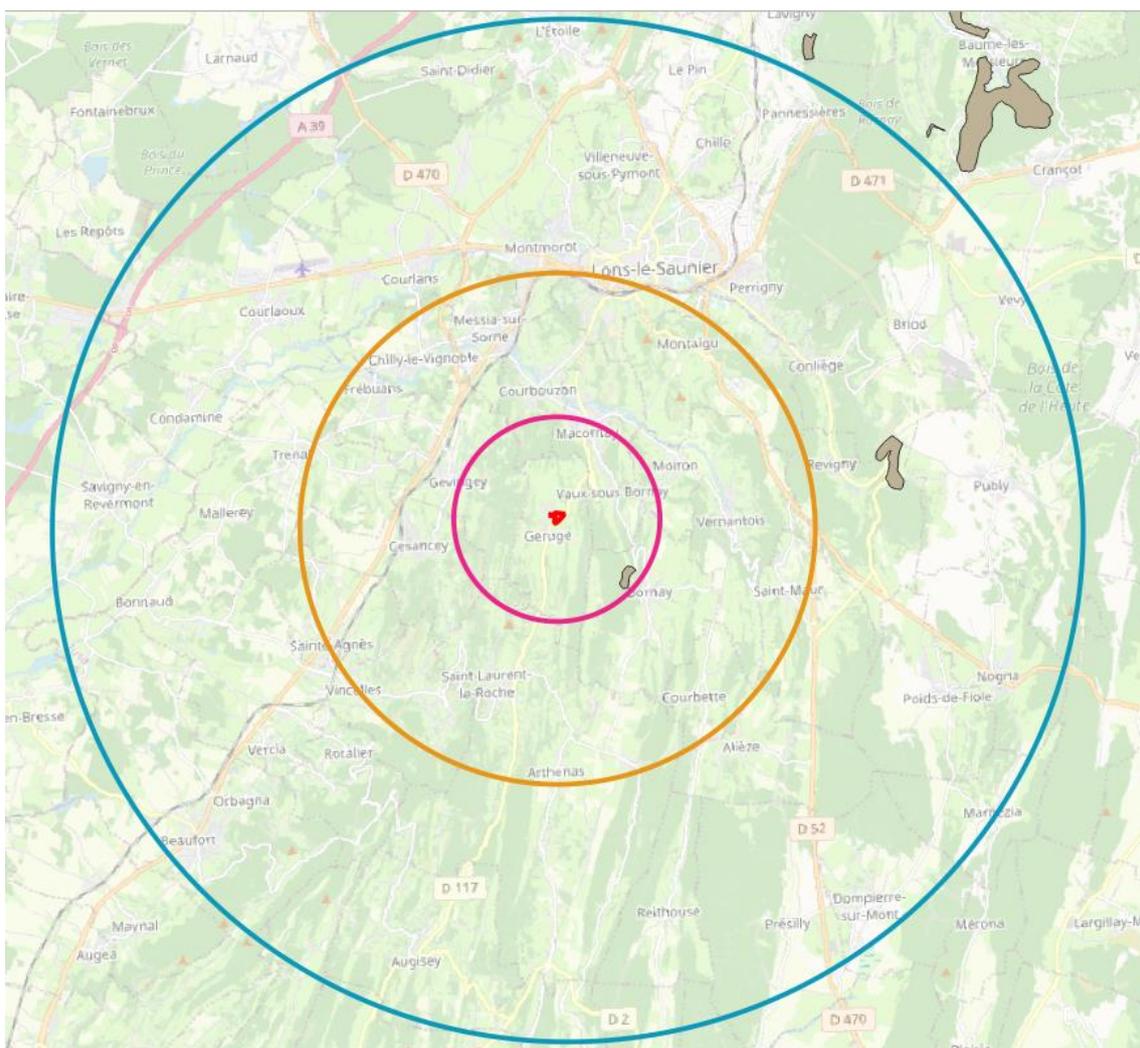


Figure 10 : Cartographie de la couche arrêté biotope sur les aires d'études et sur l'emprise du projet

Réserve naturelle nationale

Le zonage Réserve Naturelle Nationale est présent uniquement dans l'air d'étude immédiate par le biais de Grotte De Gravelle elle est située en haut à droite de la zone d'études, comme présenté dans l'illustration suivante.

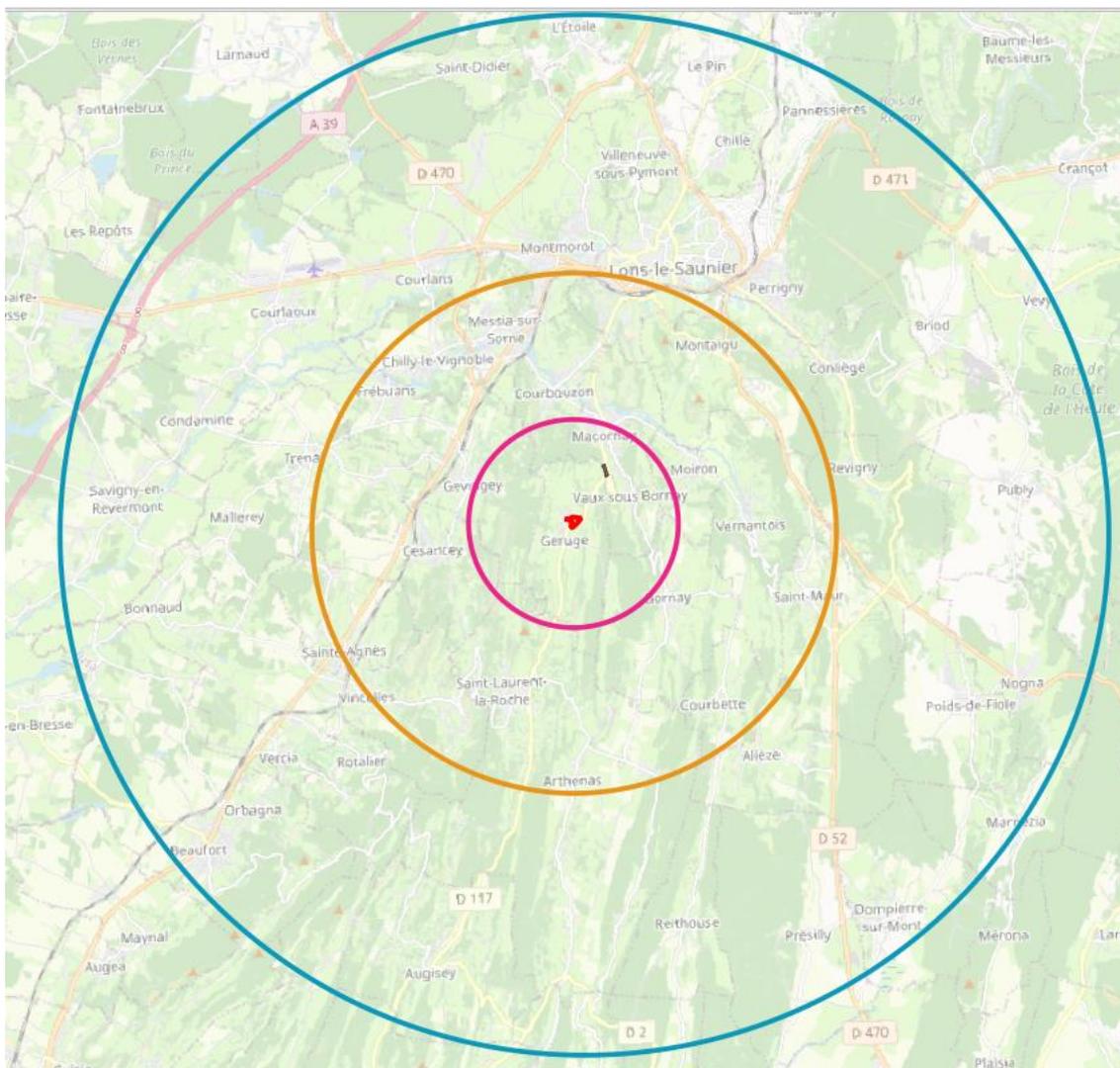


Figure 11 : Cartographie de la couche réserve naturelle nationale sur les aires d'études et sur l'emprise du projet

Zonage terrains des conservatoires d'espaces naturels

Le zonage Terrains des conservatoires d'Espaces Naturels est présent dans les trois aires d'études, ces zones sont présentées de couleur verte dans l'illustration ci-dessous. Dans l'aire d'étude immédiate avec les Baumes. Dans l'aire d'étude rapprochée par le biais de La côte de Mancy. Dans l'aire d'étude éloignée par la présence des Mares bressanes.

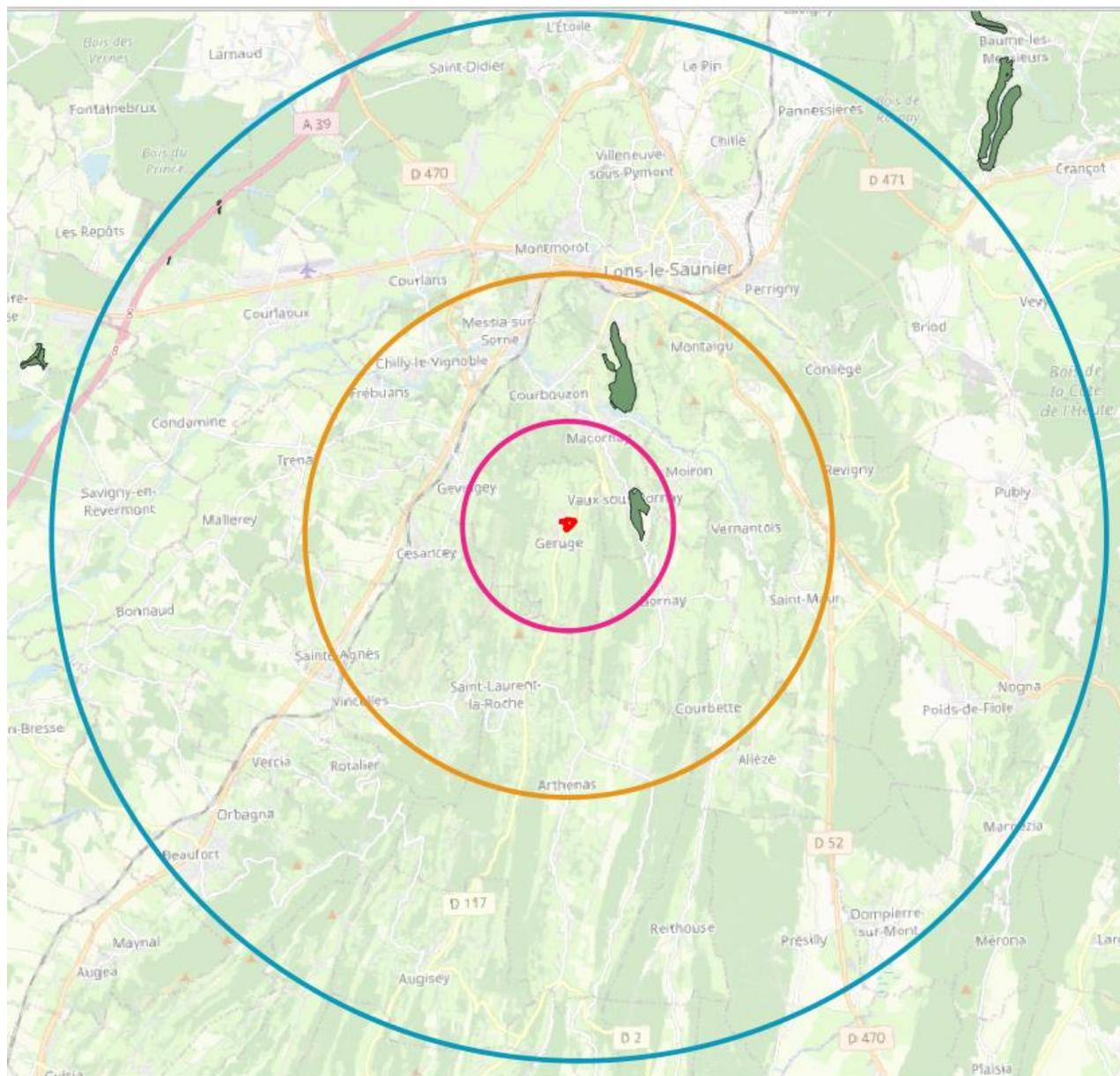


Figure 12 : Cartographie de la couche terrains des conservatoires d'Espaces Naturels sur les aires d'études et sur l'emprise du projet

Zonage Natura 2000

Le zonage Natura 2000 est présent dans les trois aires d'études. Dans l'aire d'étude immédiate avec la SIC : Réseau de cavités à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté (6 cavités) 2015, elle est représentée de couleur jeune sur l'illustration ci-dessous. Dans l'aire d'étude rapprochée par le biais de la SIC : côte de Mancy. Dans l'aire d'étude éloignée (de couleur verte) par la présence des ZPS : Petite montagne du Jura et ZPS : Bresse Jurassienne.

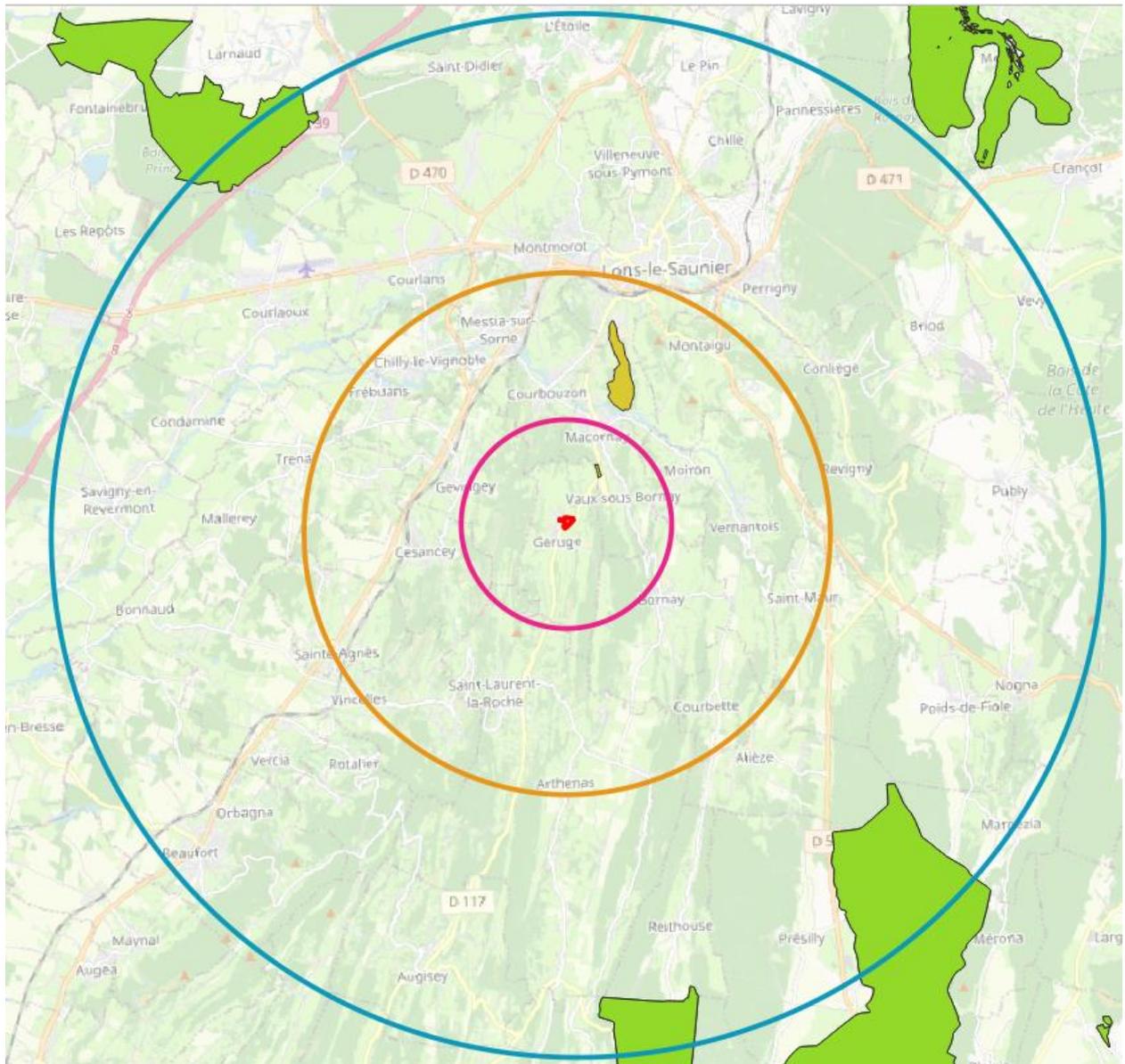


Figure 13 : Cartographie de la couche Natura 2000 sur les aires d'études et sur l'emprise du projet

Zones ZNIEFF

Le zonage ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) est présent dans les trois aires d'études. Dans l'aire d'étude immédiate avec la ZNIEFF Type 1 : Grotte de Gravelle. Dans l'aire d'étude rapprochée par le biais des ZNIEFF Type 1 : Côte de Mancy et Type 1 : La renversure. Dans l'aire d'étude éloignée par la présence des ZNIEFF types 1 et 2.

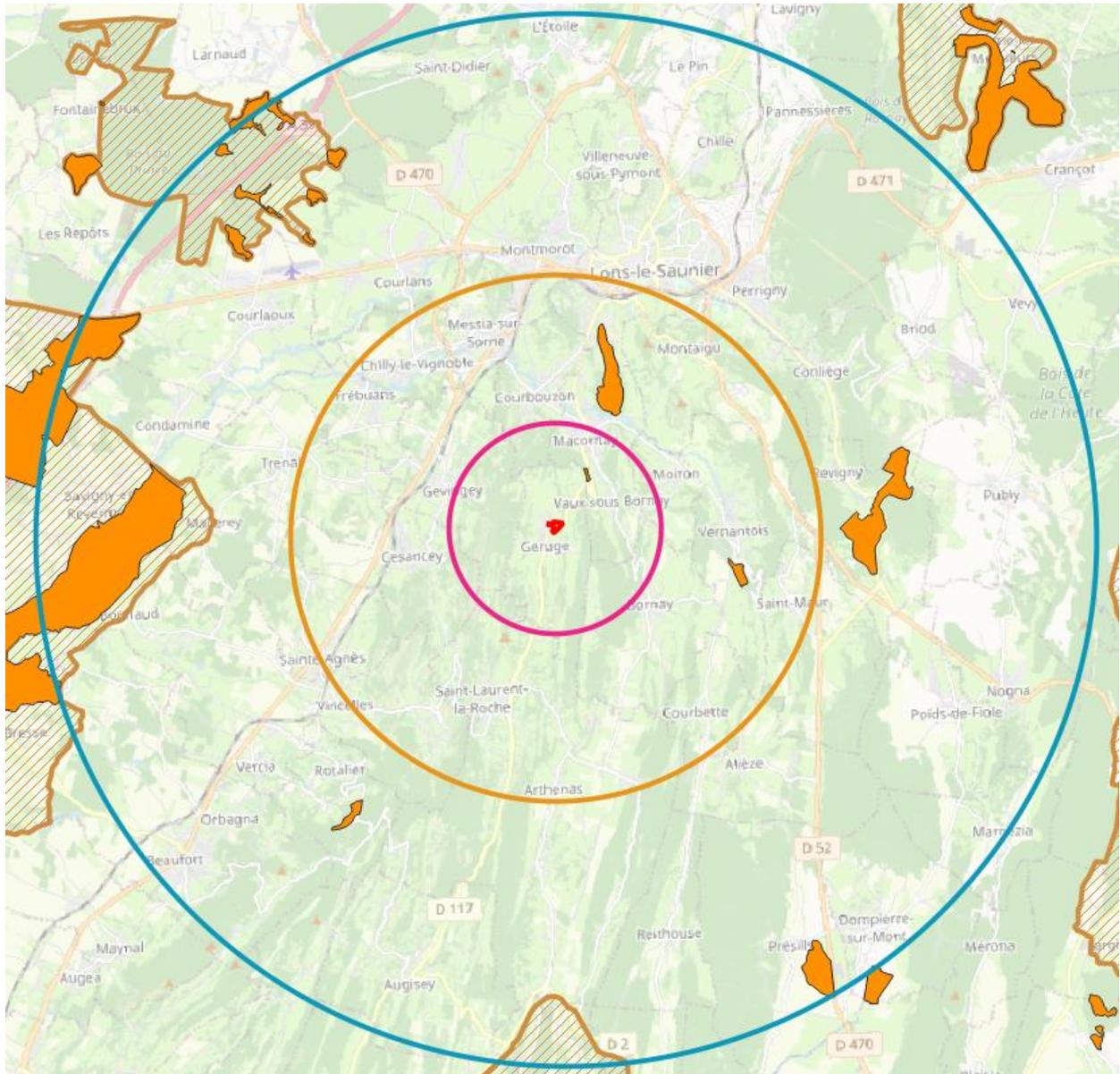


Figure 14 : Cartographie de la couche ZNIEFF sur les aires d'études et sur l'emprise du projet

Synthèse

La synthèse des zonages environnementaux du site est la suivante :

Tableau 3 : Synthèse des éléments du contexte environnemental

Type de zonage	Intérêt primordiale	Intérêt secondaire	
	Aire d'étude immédiate (AEI)	Aire d'étude rapprochée (AER)	Air d'étude éloignée (AEE)
Arrêté de protection de biotope	OUI <i>fr3800859 - corniches calcaires du département du jura</i>	NON	OUI <i>fr3800859 - corniches calcaires du département du jura</i>
Réserve Naturelle Nationale	OUI <i>Grotte De Gravelle</i>	NON	NON
Terrains des conservatoires d'Espaces Naturels	OUI <i>Les baumes</i>	OUI <i>La côte de Mancy</i>	OUI <i>Mares bressanes</i>
Natura 2000	OUI <i>SIC : Réseau de cavités à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté (6 cavités) 2015</i>	OUI <i>SIC : Côte de Mancy</i>	OUI <i>ZPS : Petite montagne du Jura</i> <i>ZPS : Bresse Jurassienne</i>
ZNIEFF	OUI <i>Type 1 : Grotte de Gravelle</i>	OUI <i>Type 1 : Côte de Mancy</i> <i>Type 1 : La renversure</i>	OUI <i>Type 1 et 2</i>

IV. ANALYSE DU SITE

a. Caractéristique du milieu

i. Physico-environnementaux

L'occupation de la parcelle est la suivante : «242 : Systèmes cultureux et parcellaires complexes » selon la couche Corine Land Cover (2018).

Concernant la topographie du site, celui-ci se trouve à 438 mètres d'altitude selon le site Topographiq-map.

Sur les photos ci-dessous se trouve une carte des pentes issue de Géoportail. Et une carte avec la couche de courbe de niveau et les étiquettes d'altitude issue de Géoservice.

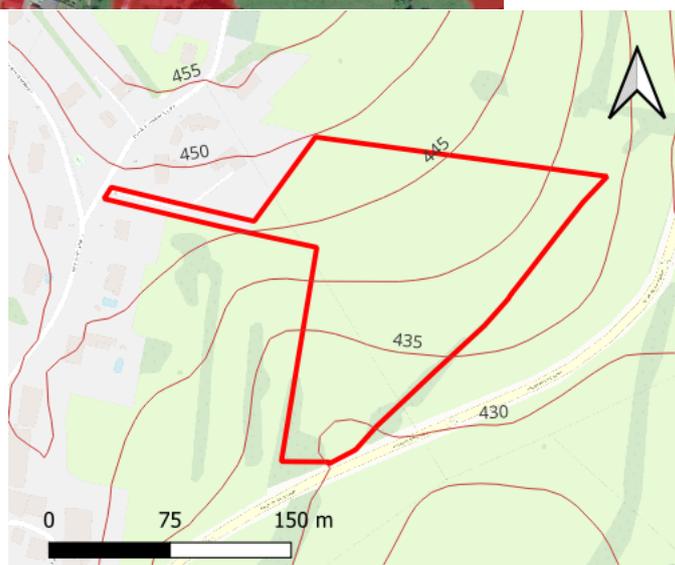


Figure 15 : Cartographie de la topologie sur l'emprise du projet

Concernant l'aspect hydrographique, la parcelle se trouve dans le bassin-versant le solnan de la vallièrre à la Seille.

Aucun cours d'eau ne se trouve sur l'emprise du projet.

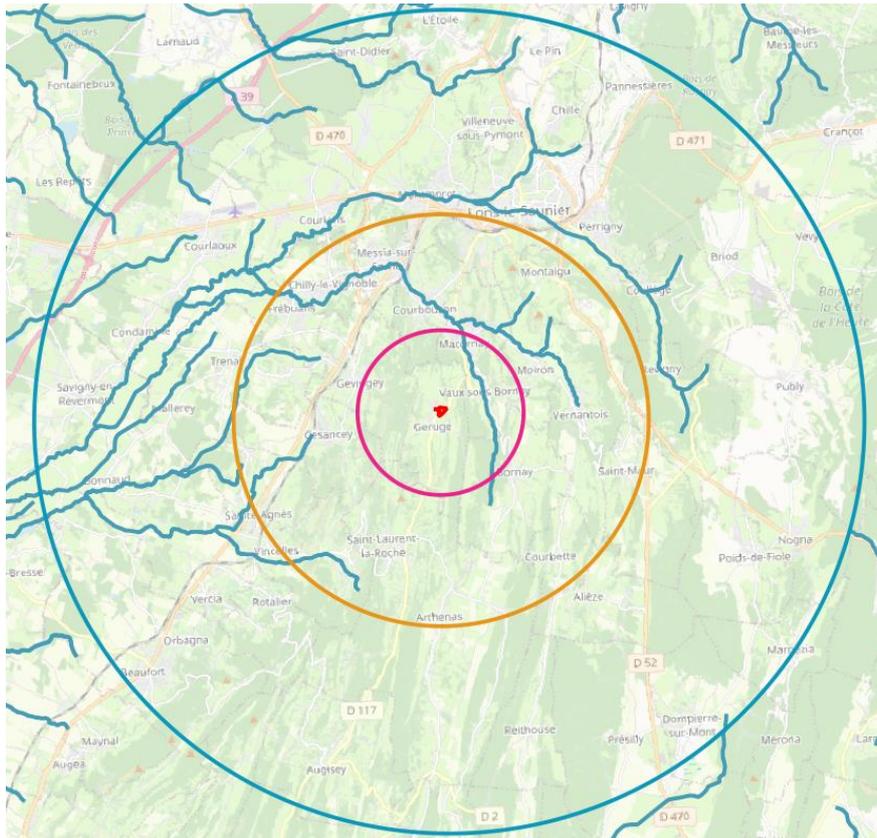


Figure 16 : Cartographie de l'hydrographie sur l'emprise du projet et ses alentours

ii. Habitats et diversité biologique

La parcelle se trouve sur un habitat classifié de sur “E2 - Prairies mésiques” selon le code EUNIS 2012.

b. Enjeux du site

La partie enjeux est découpée selon plusieurs thématiques. La partie écologie comprend la prise en compte de la trame verte et bleue autour de la zone d’implantation potentielle de notre projet.

La parcelle du projet est classée comme un corridor surfacique. Au nord et à l’Est du projet e trouve les zones de réservoirs surfacique.

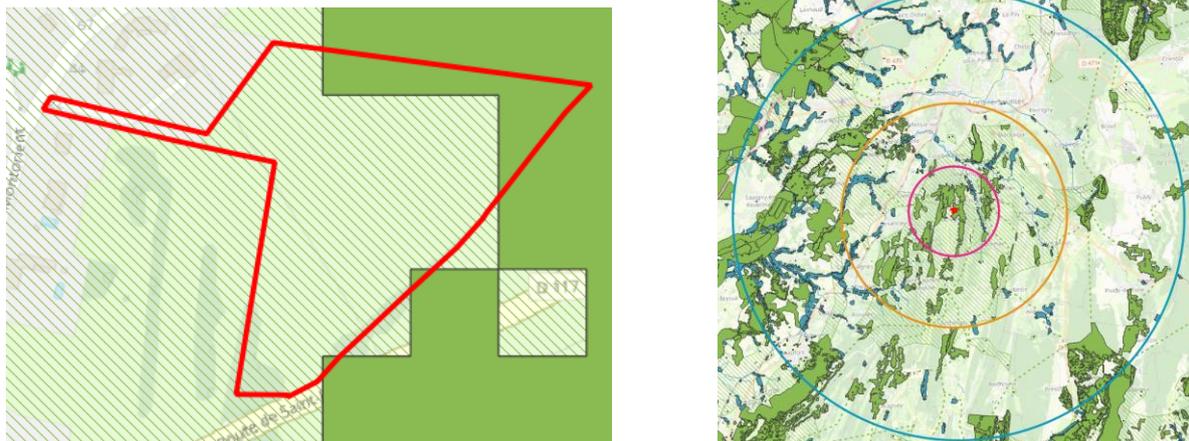


Figure 17 : Cartographie de TVB autour l'emprise du projet

La zone concernée sur la parcelle pour le corridor écologique restera intacte.

Les cartes suivantes présentent les enjeux liés aux risques naturels (mouvement de terrain, séisme, inondations, foudre..) à proximité du site.

Risque de mouvement de terrain

Le risque de mouvement de terrain sur la parcelle est qualifié « d'exposition moyenne ».

A l'adresse saisie, les risques suivants existent mais ne font pas l'objet d'une obligation d'information au titre de l'IAL



Figure 18 : Illustration des mouvements de terrain autour l'emprise du projet

Le risque de séisme est modéré.



Figure 19 ;; Illustration des risques sismiques autour l'emprise du projet

Risque inondation

Le risque d'inondation n'est pas présent sur la parcelle. Tout le département est en vert ce qui signifie : «Pas de vigilance particulière requise.»



Figure 20 : Illustration des risques d'inondations autour l'emprise du projet

Synthèse

Le tableau suivant présente la synthèse des enjeux du site.

Tableau 4 : Synthèse de enjeux du site

Thématique	Remarques
Mouvement de terrain	Exposition moyenne
Risque de séisme	Modéré
Risque d'inondation	Tout le département est en vert ce qui signifie : «Pas de vigilance particulière requise.»
Risque de foudre	Rien à signaler
Aléas naturels	Rien à signaler

V. COMPTE-RENDU DE LA VISITE DU SITE

Un site d'implantation potentielle a été identifié sur la commune de Géruges. La visite de ce site a été effectuée le 22 Novembre 2023 par Léonie TAINURIER, Chef de Projet, et Laure DESNOUES, Chargée d'études environnement et paysage. Cette visite a pour objectif de déterminer les potentiels enjeux ou espèces que pourraient héberger la parcelle. Les espèces entendues ou vues ont été relevées et une recherche d'espèces de flore patrimoniale a également été faite. Les résultats de la visite sont présentés ci-après.

a. Habitats et description de l'aire d'étude

La parcelle identifiée se trouve sur la commune de Géruges. Cette parcelle a une superficie 1.13 ha. Historiquement, la parcelle était cultivée, mais celui-ci a été abandonné depuis des années (photo ci-dessous).



Figure 21 : Photo prises lors de la visite terrain du site d'implantation potentielle

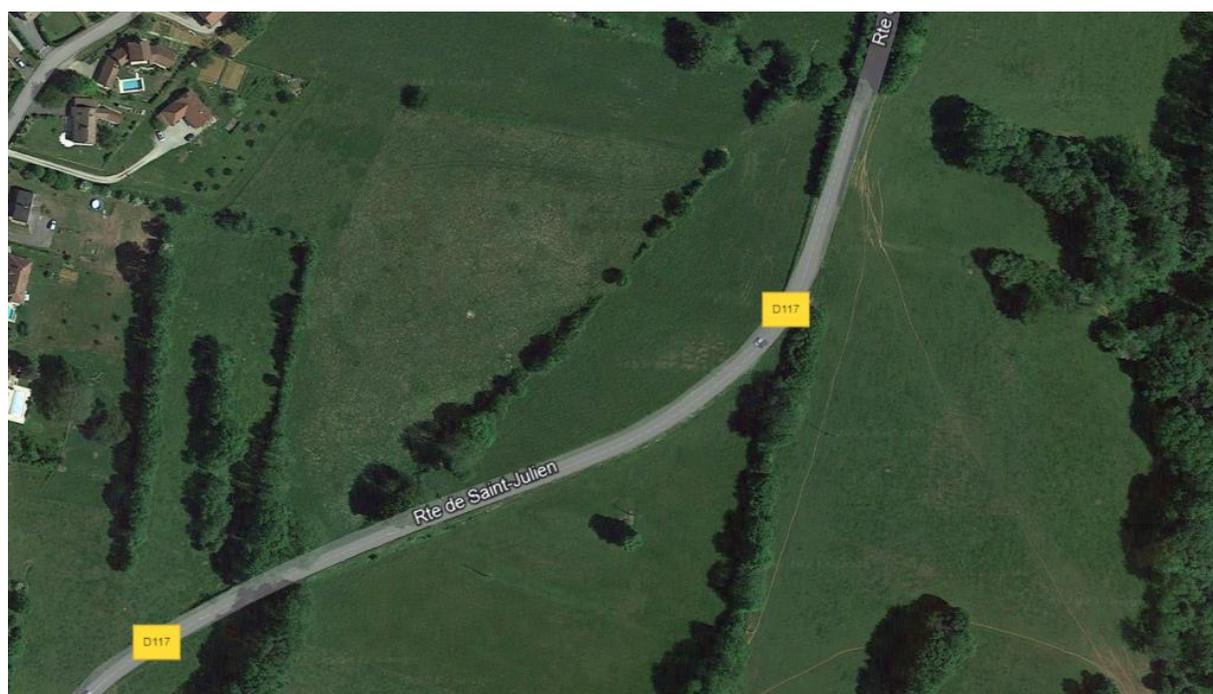


Figure 22 : Vue aérienne des alentours du site d'implantation potentielle

Le propriétaire est également le gestionnaire du site. La prise contact a été faite le **15 novembre 2023**. Celle-ci a permis de définir le projet et d'obtenir une promesse de bail emphytéotique (PBE).
D'un point de vue environnemental : La parcelle est entourée de près par un pâturage et limité au Sud par la route D117.

b. Observations faunistiques et floristiques

La parcelle présentée avec la figure 22, est répartie de la manière suivante :

- La strate arborée recouvre 10% du site
- La strate arbustive recouvre 20% du site
- La strate herbacée recouvre 100% du site

Les alignements d'arbres de part et d'autre du projet seront maintenus en place par conséquent, aucune espèce floristique arbustives et/ou arborée ne sera impactée lors de la mise en place de la centrale photovoltaïque et lors de son exploitation.

Aucune espèce faunistique ou floristique observée ne présente un enjeu majeur.

c. Mesure ERC(A) à mettre en place

Pour pallier les impacts potentiels du projet et faciliter la prise en compte des enjeux écologiques, des mesures ERC(A) ont été mises en place.

La séquence ERC, pour "Éviter", "Réduire" et "Compenser" donne un cadre standardisé pour évaluer et réduire l'impact de tout projet. Cette méthode est inscrite au Code de l'environnement depuis la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature et elle fournit une base méthodologique commune. Elle établit une hiérarchie entre les mesures de protection de la biodiversité, par ordre de priorité et vise à minimiser les impacts des projets sur l'environnement (article L.122-3 du code de l'environnement).

Pour être conforme aux différents articles :

- L.122-1-1 I du code de l'environnement : « La décision de l'autorité compétente est motivée au regard des incidences notables du projet sur l'environnement. Elle précise les prescriptions que devra respecter le maître d'ouvrage ainsi que les mesures et caractéristiques du projet destiné à éviter ou réduire et, si possible, compenser les effets négatifs notables. Elle précise également les modalités du suivi des incidences du projet sur l'environnement ou la santé humaine ».
- L. 122-5 II du code de l'environnement : « l'étude d'impact doit comporter les éléments suivants [...] : 9° Le cas échéant, les modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées ».
- R. 122-13 II du code de l'environnement : « [...] Le dispositif de suivi est proportionné à la nature et aux dimensions du projet, à l'importance de ses incidences prévues sur l'environnement ou la santé humaine ainsi qu'à la sensibilité des milieux concernés ».

Dans ce cadre et dans l'optique d'optimiser l'insertion du projet dans la préservation de la biodiversité, plusieurs mesures sont envisageables :

- Une mesure d'évitement est définie comme une "mesure qui modifie un projet ou une action d'un document de planification afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet ou cette action engendrerait.
- Une mesure de réduction est une "mesure définie après l'évitement et visant à réduire les impacts négatifs permanents ou temporaires d'un projet sur l'environnement, en phase chantier ou en phase d'exploitation.
- Une mesure compensatoire qui permet de compenser les impacts résiduels qui n'ont pas pu être évités ou suffisamment réduits (en proposant une contrepartie au moins équivalente).

Les mesures prises ont été prélevées dans le guide d'aide à la définition des mesures ERC et évaluation environnementale proposé par le Commissariat général au développement durable ; le Ministre de la transition écologique et solidaire et Cerema, en janvier 2018

Également, le document Guide Pieso, Guide technique d'éco-conception des centrales photovoltaïques - un outil d'aide à l'intégration écologique – en septembre 2020, a permis de déterminer les mesures ERC pour ce projet.

Les 14 mesures d'évitement prises sont les suivantes :

- E1.1c - Redéfinition des caractéristiques du projet
- E2.1b - Limitation / positionnement adapté des emprises des travaux
- E2.2b - Éloignement du projet vis-à-vis des populations humaines et/ou sites sensibles
- E2.2d - Mesure d'orientation d'une installation ou d'optimisation de la géométrie du projet
- E2.2e et R1.2a + E3.2b - Limitation (ou adaptation) des emprises du projet
- E2.2f - Positionnement du projet sur un secteur de moindre enjeu
- E3.1a - Absence de rejet dans le milieu naturel (air, eau, sol, sous-sol)
- E3.2a - Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu
- E4.1a, R3.1a et E4.2a, R3.2a - Adaptation des périodes de travaux / d'exploitation / d'activité / d'entretien sur l'année
- E4.1b, R3.1b et E4.2b, R3.2b - Adaptation des horaires d'exploitation / d'activité / d'entretien / de travaux
- E-R : Limitation et adaptation de l'éclairage
- E-R : Préservation de l'indigénat de la flore locale
- E-R : Utilisation d'espèces végétales locales pour les plantations
- E-R : Prévention des risques de pollution

Les 9 mesures de réduction prises sont les suivantes :

- R1.1a et R1.1b - Limitation / adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier
- R2.1a - Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier
- R2.1g - Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier
- R2.1j et R2.2b - Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines
- R2.1k et R2.2c - Dispositif de limitation des nuisances envers la faune
- R2.1r - Dispositif de repli du chantier
- R2.2g - Dispositif complémentaire au droit d'un passage faune (supérieur ou inférieur) afin de favoriser sa fonctionnalité
- R2.2j - Clôture spécifique (y compris échappatoire) et dispositif anti-pénétration dans les emprises

- R2.2k - Plantations diverses : sur talus type up-over (« tremplin vert ») ou visant la mise en valeur des paysages

RESUME

La société NOUVERGIES a participé à l'élaboration d'un pré-diagnostic écologique préalable aux travaux de réalisation d'un projet photovoltaïque au sol.

Les intervenant sur ce projet sont : Léonie TAINURIER – Cheffe de projet Solaire et Laure DESNOUES- chargée d'études environnement et paysage

Les travaux visent à réaliser un parc photovoltaïque avec un potentiel de production cible inférieur à 1 MWc.

La parcelle retenue pour ce projet est la suivante : n° 0202, d'une superficie de 1.13 ha. Pour la réalisation de ce diagnostic, plusieurs périmètres d'étude ont été définis :

- Aire d'étude rapprochée (AER) ce qui correspond à un rayon de 2 km autour de l'emprise du projet pour mieux appréhender les enjeux du projet proposé.
- Aire d'étude éloignée (AEE) ce qui correspond à un rayon de 5 km autour de l'emprise du projet pour s'assurer de la faisabilité potentielle du projet.
- Air d'étude conseillée (AEC) ce qui correspond à un rayon de 10 Km autour de l'emprise du site pour mieux comprendre l'environnement de notre site.

Ces échelles sont également utilisées pour la prise en compte de l'analyse bibliographique de toutes les mesures, réglementations, paramètres et enjeux environnementaux cités ci-dessus.

Données analysées	Type d'enjeux sur la zone d'implantation potentielle du projet
Contexte socio-économique	Cette parcelle est classée en ZnC (zones non constructibles). A propos du patrimoine culturel et architectural, aucun élément n'est présent dans la zone d'étude et ses alentours.
Cadre et qualité de vie	Rien à déclarer
Contexte environnementale	Aucun zonage environnemental n'est présent sur la zone d'implantation du projet
Caractéristiques du milieu	Clc 242 : Systèmes culturaux et parcellaires complexes "E2 - Prairies mésiques" selon le code EUNIS 2012.
Aléas naturels	Rien à signaler

Toujours dans un optique de conciliation entre la préservation de la biodiversité et le développement des énergies renouvelables. Bien que ce projet ne présente aucun enjeu fort ou modéré par sa réalisation.

La société Nouvergies propose de réaliser le projet seulement sur la parcelle 202 et de laisser la parcelle 201 en tant que parcelle témoin.

Également, celle-ci s'engage dans la réalisation et le respect de 14 mesures d'évitement et 9 mesures de réductions.